

**Mesdames et Messieurs les habitants de la
Communauté de communes Retz-en-Valois**

Villers-Cotterêts, le 24 mars 2020

Objet : Loi du 23/03/2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 / Organisation services CCRV

Mesdames, Messieurs,

La loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, votée ce week-end, a été publiée au Journal officiel ce jour.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041746313&dateTexte=&categorieLien=id>

- 1) **Elle a confirmé le report de l'installation des élus du premier tour et le report du second tour pour les communes concernées.**

En conséquence, les exécutifs communaux et intercommunaux en place demeurent en fonction. S'agissant de la CCRV, plusieurs communes devant voter au second tour, **l'exécutif élu en janvier 2017** poursuivra – sauf changement dans le cadre d'une éventuelle future loi – **son travail jusqu'au plus tard le troisième vendredi suivant le second tour des élections municipales.**

- 2) **La loi prévoit également une série de mesures de soutien aux entreprises, commerçants et artisans**, que nous avons relayés, en appui des services de l'Etat, auprès des intéressés particulièrement éprouvés.

Soyez assurés, qu'en dépit du respect indispensable des mesures de confinement décidées par le Gouvernement, l'engagement de vos élus et des services de la CCRV est total pour que les compétences et missions qui nous ont été confiées puissent être menées à bien - autant que faire ce peut dans les conditions actuelles -, et qu'elles puissent reprendre le plus rapidement dans les conditions normales dès la levée des mesures de confinement.

Les services de la CCRV demeurent joignables aux mails et numéros suivants :

- **Siège social / Services techniques** : communautedecomunes@retzenvalois.fr

→ **déchets** :

Christelle CARBONNEAUX c.carbonneaux@retzenvalois.fr ou Audrey RAFFARD a.raffard@retzenvalois.fr

→ **assainissement collectif** :

Gérald HUTSEBAUT g.hutsebaut@retzenvalois.fr ou Anaïs TOSELLO a.tosello@retzenvalois.fr

Numéro d'urgence : 06.87.33.18.14

- **Service développement économique :**
a.clement@retzenvalois.fr / 06.86.93.24.26

- **Service urbanisme :**
pole.adt@retzenvalois.fr / 06.43.59.06.87

- **Office intercommunal du tourisme :**
ot@retzenvalois.fr / 06.02.18.16.84

- **Antenne de Vic-sur-Aisne :**
m.kaczmarek@retzenvalois.fr

Par ailleurs, la Communauté de communes a mis en place un service d'accueil des enfants des professionnels de santé et des forces de l'ordre dans les locaux du RAM à côté de la piscine intercommunale (Cf. affiche ci-jointe). Le personnel du RAM, assisté de salariés volontaires des crèches privées de Villers-Cotterêts, fermées par obligation, pourra les accueillir de 5h30 à 22h, 7 jours sur 7, gratuitement bien entendu.

De même, l'utilisation du Villéo-Retzéo est également gratuite pendant la période de confinement.

Avec toutes mes pensées pour vous-mêmes et vos familles.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de mes sincères salutations.

Le Président
Alexandre de MONTESQUIOU

